

Conseil Syndical du 4 mars 2010

L'an deux mil dix, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aunay sur Odon en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian Hauret.

Etaient présents : HAURET Christian, BISSON François, BONNEVALLE Marcel, CHEDEVILLE Yves, GENEVIEVE Michel, GODARD Jacky, HAMELIN Claude, LANGLOIS Jacques, LEFEVRE Pierre, LEGUAY Gérard, LENOURRICHEL Sylvie, LESAGE Norbert, MARTIN Emile, SALLIOT Pierre, THOMAS Jean-Paul, TOUDIC Michel, RABACHE Michel, VENGEONS Christian

Excusés : CAER Bruno, DECLOMESNIL Jean-Marie, GABRIEL Christian, LEBRUN Xavier, LEVERT Joël, PHILIPPINE André

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian Vengeons a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil Syndical du 9 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2009

Sous la présidence de Monsieur Emile MARTIN, doyen d'âge, le Président en exercice étant sorti,

Le Conseil Syndical,

- **vu la présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2009 faisant ressortir :**
en fonctionnement : excédent de 31 100,48 € pour les opérations de l'exercice 2009
en investissement : excédent de 107 286,08 € pour les opérations de l'exercice 2009

Avec la reprise des résultats reportés de l'exercice 2008, les résultats de clôture de l'exercice 2009 sont les suivants :

en fonctionnement : + 20 150,87 € + 31 100,48 € = + 51 251,35 €
en investissement : + 10 059,22 € + 107 286,08 € = + 117 345,30 €

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'approuver le compte administratif de l'exercice 2009.

3. Compte de gestion 2009

Le Conseil Syndical ,

- vu le compte de gestion de l'exercice 2009 visé par le receveur syndical,
- vu sa concordance avec le compte administratif,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2009.

4. Affectation des résultats 2009

Le Conseil Syndical ,

- Vu les résultats de clôture de l'exercice 2009 qui s'établissent comme suit :
en fonctionnement : excédent de + 51 251,35 €,
en investissement : excédent de 117 345,30 €.

Soit, avec la reprise des résultats au 31/12/2008 :

en fonctionnement : + 20 150,87 € + 31 100,48 € = + 51 251,35 €
en investissement : + 10 059,22 € + 107 286,08 € = + 117 345,30 €

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- de reporter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre de l'exercice 2009 (+ 51 251,35 €) au budget primitif de l'exercice 2010, en totalité à la section de fonctionnement – recettes (compte 002 Excédent antérieur reporté),
- de reporter l'excédent d'investissement au 31 décembre de l'exercice 2009 (117 345,30 €) au budget primitif de l'exercice 2010, en totalité à la section d'investissement – recettes (comptes 001 Excédent antérieur reporté).

5. Budget Primitif 2010

Le budget primitif 2010 fait apparaître :

- des dépenses d'investissement de 228 695,47 € (plus un reste à réaliser de 6 676,83 €),
- des recettes d'investissement de 235 372,30 €,
- des dépenses et recettes de fonctionnement de 2 013 601,35 €,
dont un besoin de financement à la charge des deux Communautés de Communes de 1 663 870,00 € (Villers-Bocage Intercom : 856 467 € ; Aunay-Caumont Intercom : 807 403 €).

Le Conseil Syndical,

Entendu l'exposé sur la nature des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement inscrites au projet de budget primitif 2010,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'approuver le budget primitif 2010 et la répartition du besoin de financement entre les deux Communautés de Communes.

6. Subvention 2010 à l'Ecole de Musique

Le Conseil Syndical,

- Vu l'arrêté préfectoral du 8 Janvier 2005 incluant le financement des activités culturelles dans les compétences du Syndicat Mixte du Pré-Bocage,
- Vu l'inscription au budget primitif 2010 d'une subvention de fonctionnement à destination de l'Ecole de Musique du Pré-Bocage,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € à l'Ecole de Musique du Pré-Bocage, pour l'année scolaire 2010-2011
- d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Ecole de Musique du Pré-Bocage fixant les modalités de versement de cette subvention.

7. Subvention 2010 à l'Office de Tourisme – Pays d'Accueil du Pré-Bocage

Le Conseil Syndical,

- Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2005 incluant le financement des activités touristiques dans les compétences du Syndicat Mixte du Pré-Bocage
- Vu l'inscription au budget primitif 2010 d'une subvention de fonctionnement à destination de l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 115 000 € à l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage, pour l'année civile 2010
- d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage fixant les modalités de versement de cette subvention.

8. Autorisation de notifier le Marché de collecte des déchets verts à Aunay sur Odon et de collecte des ordures ménagères sur 11 communes du Pré-Bocage

Le Conseil Syndical,

- Vu la délibération du Conseil Syndical du 9 décembre 2009,
- Vu l'appel d'offres publié le 15 décembre 2009,
- Vu les conclusions de la commission d'appels d'offres dont les membres se sont réunis le 8 février 2010,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'autoriser le Président à signer et à notifier les marchés résultant de cet appel d'offres, soit:

- VEOLIA pour le lot n°1 (Collecte des déchets verts en porte à porte à Aunay sur Odon) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, soit pour un total de 48 mois, un marché total de 76 848,00 € HT (81 074 € TTC)
- VEOLIA pour le lot n°2 (Collecte des ordures ménagères en porte à porte dans onze communes du Pré-Bocage) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, soit pour un total 48 mois, un marché total de 353 273,25 € HT (372 703,28 € TTC)

9. Lancement d'une consultation pour un Marché de collecte des déchets de tri sélectif issus des points d'apport volontaire du Pré-Bocage

Le conseil syndical,

- Vu le terme du marché actuel de collecte des déchets de tri sélectif dans les points d'apport volontaire au 31 décembre 2010,
- Vu la nécessité de relancer un marché portant sur cette prestation pour une durée d'au moins trois ans pour le verre et d'au moins deux ans pour le monoflux,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'autoriser le Président à lancer un marché public pour la Collecte des déchets de tri sélectif issus des points d'apport volontaire du Pré-Bocage.

10. Conduite d'une étude par le Syndicat Mixte sur la réalisation de boucles locales 'vélos'

Le conseil syndical,

- Vu le projet des 'véloroutes'
- Vu la possibilité de compléter ce projet par des boucles locales,
- Vu les aides financières potentielles pour la réalisation de ces boucles locales,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

de conduire en collaboration avec l'Office du Tourisme du Pré-Bocage une étude sur la réalisation de boucles locales 'vélos'.

11. Simplification des travaux de la Commission Appel d'Offres

Il est rappelé que la Commission Appel d'Offres du Syndicat Mixte se réunit jusqu'à ce jour dans le cadre de consultations pour réaliser successivement les opérations suivantes :

- ouverture des plis pour vérification des pièces reçues,
- examen des candidatures pour décision d'admission des candidats pouvant prendre part à l'examen des offres,
- examen et classement des offres.

Le conseil syndical,

- Vu que le Code des Marchés Publics ne donne pas de précision sur l'instance chargée d'ouvrir les plis et qu'il laisse à la Collectivité le choix (élus, services, élus et services),
- Vu que l'ouverture des plis représente une mission d'ordre administratif ne débouchant sur aucune prise de décision,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

de confier au Président et à l'Agent du Syndicat Mixte en charge de la consultation la mission de l'ouverture des plis reçus en réponse à un appel d'offre. Cette opération de vérification des pièces reçues donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal. La Commission Appel d'Offres conserve la responsabilité de l'examen des candidatures, de la décision d'admission des candidats pouvant prendre part à l'examen des offres et de l'examen et du classement des offres.

12. Questions diverses

Communication sur le tri sélectif

Le conseil syndical,

- Vu la proposition du SEROC de mettre à disposition du Syndicat Mixte des ambassadeurs du tri pour un total de 400 heures dès mars 2010 sur les communes suivantes:
 - ACI: Cahagnes, Livry, St Georges d'Aunay, Jurques, Sept Vents
 - VBI: Noyers Bocage, Anctoville, Epinay sur Odon, Lande sur Ajon, Le Locheur, Le Mesnil au Grain, Longvillers, Parfouru sur Odon
- Vu le bilan de l'opération pour 2009,
- Vu que cette opération devrait être renouvelée pour 2011,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, de confirmer la mission des ambassadeurs du tri sur les communes précitées.